

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**CANTON DE SAINT VIT**

**Date de convocation :**

02 décembre 2021

**Date d'affichage :**

16 décembre 2021

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
26

**N°2021-12-082**

**Objet de la délibération :**

Acquisition et division  
d'une grange rue de la  
Libération

Résultat du vote

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

Nombres de conseillers :  
En exercice : 26  
Présents : 17  
Représentés : 7  
Absents : 2

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT**

*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal*  
Séance du mois de décembre

L'an deux mille vingt et un, le 08 décembre à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

**Secrétaires :** Anne BIHR, 1<sup>ère</sup> adjointe, assistée de Patricia VALLY

**Etaient présents :** Pascal ROUTHIER, Anne BIHR, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

**Absents excusés :** Carlos FONTINHA, Réjane SIZINE

**Procurations :** Marie-France BARRAUX à Jeanine VIENNET  
Arnaud BOVIGNY à Marie-Lise LAMIDEY  
Pascal HERRMANN à Pascal ROUTHIER  
Jean-Louis MONTRICHARD à Viviane GAUDEL  
Laurence CORNIER à Dominique NICOLIN  
Stéphane PRETRE à Thierry COURTOIS  
Valérie BORDY à Jean-Luc REMOND

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 24 novembre. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

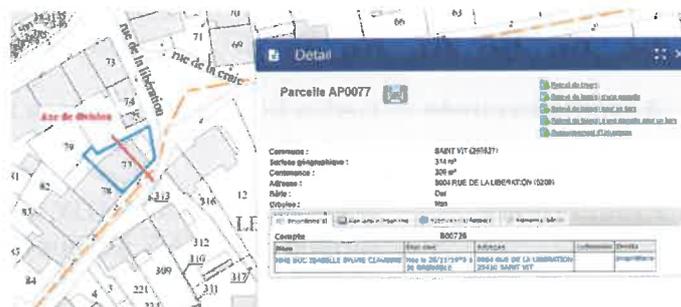
Considérant la réfection de la rue de la libération,  
Considérant le manque de sécurité du cheminement piéton dans le virage le long de la maison  
4 rue de la libération,  
Considérant l'état de dégradation avancée de la moitié de la grange de la maison du 4 rue de  
la libération,

Considérant la nécessité de sécuriser le cheminement piéton dans le virage du haut de la rue de la libération par la requalification de cet espace public dans le prolongement de la réfection de la rue de la libération,

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à l'acquisition de la moitié de la grange dégradée sise au 4 rue de la libération identifiée au cadastre AP077 appartenant à Madame BUC, pour démolir et recréer un espace public adapté à sécuriser le cheminement piéton dans le virage, et augmenter la visibilité.

**Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de la moitié de la grange de la maison sise 4 rue de la libération.**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire à faire intervenir un géomètre pour une division foncière.**



Pour : 24    Contre : 0    Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**

